

COMPTE-RENDU

BUREAU SYNDICAL

MARDI 28 MAI 2013
MAISON DES ASSOCIATIONS – EYBENS

PERSONNES PRESENTES :

M.	Marc BAIETTO	Président de l’Etablissement Public du SCoT
M.	Yannick OLLIVIER	VP - EP/SCoT - La Métro
M.	Jean-Luc BALLY	Vice-Président de la C. A. du Pays Voironnais
M.	Jean-Claude POTIE	Vice-Président de la C. de C. de La Bourne à l’Isère
M.	Georges CLAVERI	VP - EP/SCoT - Vice-Président de la C. de C. du Sud Grenoblois
M.	Georges PELLETIER	VP - EP/SCoT - Vice-Président de la C. de C. de Vinay
Mme	D. CLOUZEAU-GERMAIN	Vice-Présidente de la C. de C. Le Grésivaudan
M.	Thierry SCHOEBEL	VP - EP/SCoT - Communauté de Communes du Trièves
Mme	Danièle FALCHIER	Conseillère municipale à la ville de Voiron - CAPV

Mme	Nadine MORDANT	La Métro
Mme	Marie WOZNAK	DDT
M.	David BERTRAND	Communauté de Communes de Bièvre Liers
M.	Jean-Michel EVIN	AURG
M.	Alain PERRON	AURG
Mme	Murielle PEZET-KUHN	AURG
M.	Philippe AUGER	EP-SCoT
M.	Olivier ALEXANDRE	EP-SCoT
Melle	Lorraine COLINET	EP-SCoT
Mme	Cécile BENECH	CEP – EP-SCoT

PERSONNES EXCUSEES :

M.	José ARIAS	La Métro – Adjoint au maire de St Martin d’Hères
M.	Charles BICH	Vice-Président de la C. de Communes Le Grésivaudan
M.	Didier RAMBAUD	VP - EP/SCoT - Président de la C. de C. de Bièvre Est
Mme	Marie-Christine TARDY	La Métro – Mairie de Meylan
M.	Yannick NEUDER	Président de la C. de C. Bièvre Chambaran
M.	Robert PINET	Président de la C. de Communes du Pays de St Marcellin
M.	Jean-Pierre BARBIER	Président de la C. de C. de Bièvre Liers - Député- Maire de Penol
M.	Philippe VOLPI	VP - EP/SCoT - VP de la C. de C. du Grésivaudan
M.	Georges BESCHER	Vice-Président du Conseil général de l’Isère

Ordre du jour

1/ suite du comité syndical du 21 mars 2013 :

- Compte rendu du 21 mars 2013
- Protocole d'engagement EPCI/EP SCoT
- Programme 2013 Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

2/ questions soulevées par la compatibilité SCoT :

- POS/PLU- courrier Préfet/ EP SCoT – gestion des suites
- Espaces économiques

3/ compte de gestion/compte administratif/affectation des résultats/budget supplémentaire

4/ point contentieux en cours.

5/ Urbanisme commercial :

- Saint Pierre d'Allevard
- Seyssinet-Pariset
- Tencin

6/ divers :

- Fédération Nationale des SCoT : journée Bergerac les 26 27 et 28 juin 2013
- Convention Métro/mutualisation
- Information sur la plateforme ingénierie
- Information INTERSCoT/Sillon Alpin rencontre avec le Rovaltain

Marc BAÏETTO accueille les participants et les remercie de leur présence.

1/ suite du comité syndical du 21 mars 2013 :

- Protocole d'engagement EPCI/EP SCoT

Philippe AUGER mentionne en premier lieu le protocole sur l'articulation EPCI/SCoT qui permet à chaque territoire un débat sur les objectifs et moyens de la mise en œuvre du SCOT en articulation avec l'EPSOT et les moyens d'ingénierie mobilisables.

« Faire entrer le SCoT dans les territoires »:

Le SCoT n'est pas seulement un document normatif mais d'abord un projet avec des enjeux collectifs partagés et un suivi/ajustement permanent.

Les EPCI veulent trouver dans le SCoT un outil en capacité de répondre à leurs attentes, ainsi qu'une intelligence collective dans l'application de ces règles. L'objectif premier selon les termes du débat du 21 Mars est de faire « entrer le SCoT dans les territoires » en renforçant le rôle de relais de la mise en œuvre du SCoT assuré par les EPCI /communes notamment par des schémas de secteur, documents d'urbanisme : PLH PDU... Un autre objectif est de mettre en compatibilité les politiques intercommunales et les documents communaux, conséquence majeure de l'adoption d'un SCoT qui a des effets de droit.

« Repérer les besoins d'évaluation »

Une question : fait-on ce que l'on dit ? Il a été demandé de créer un groupe d'évaluation plus dynamique en se dotant d'indicateurs qui aident les politiques publiques avec une réorientation en cas de besoin.

Le troisième volet traite de la question des moyens, avec une mise en réseau de collectivités locales (EPCI/EP SCoT), mais aussi de moyens d'une ingénierie (AURG, CAUE, EPFL...) qui tend à s'organiser peu à peu.

A la suite de retours d'expérience, des thèmes ont été repérés lors du comité de Mars:

- Habitat : difficile à gérer entre autres pour les liens avec le dimensionnement des espaces urbanisables.
- Economie : sur la question des dimensionnements des surfaces économiques
- Commerce : difficulté à mettre en œuvre les décisions de CDAC et à les mettre en résonance avec les orientations du DAC et du SCoT.
- Déplacement : questions autour du chrono aménagement, et plus généralement l'articulation entre des systèmes de déplacements et l'organisation du territoire .Des questions viennent aussi sur la logistique urbaine portées par le PDU de La Métro mais avec des impacts sur les autres secteurs.
- Ressources naturelles : accent mis sur les enjeux de qualités de vie et santé publique.

Les moyens d'optimiser les ressources allouées à la mise en œuvre du SCoT pour une meilleure lisibilité d'un point de vue financier.

Il y aura un repérage des pistes de mutualisation des moyens humains et matériels et une mobilisation des dispositifs de contractualisation. Il faut aussi optimiser les moyens financiers d'ingénierie existants mais qui demandent à être mieux organisés.

Le protocole se termine par une ébauche de tableau résumant les propos sur les différentes tâches que doivent mener l'EP SCot, les EPCI avec des outils d'ingénierie publique à disposition. Le but est de lier ces différents acteurs pour mener à bien la mise en oeuvre du SCoT.

Marc BAIETTO souhaite que la mise en place du SCoT soit opérationnelle d'ici la fin de l'année, sans rester sur du déclaratif uniquement.

Georges CLAVERI dit que le protocole doit aussi recourir à des termes moins techniques faisant plus apparaître l'implication politique.

Dominique CLOUZEAU-GERMAIN estime que l'engagement ne va pas être le même selon les intercommunalités qui se sont lancées dans un schéma de secteur et celles qui ne l'ont pas encore engagé.

Philippe AUGER précise que l'objectif est bien que le protocole ouvre un débat sur les modalités de mise en oeuvre qui seront différentes selon les EPCI et leur territoire. Suite au comité syndical du 21 mars 2013, il a fallu tenter de mettre plus clairement en avant les orientations collectives, sachant toutefois que chaque EPCI va apporter sa propre réponse selon ses compétences et moyens.

Dominique CLOUZEAU-GERMAIN a des interrogations sur cette mise en oeuvre selon les intercommunalités qui touche à la question de l'articulation avec les communes, tous les volets précités ne pourront être abordés en vue de la compatibilité SCoT. Par exemple les carrières ou les commerces n'ont pas de schéma collectif à l'échelle du territoire impliquant une mise en application des orientations du SCoT. Mais est ce qu'il est prévu d'avoir un travail plus fin dans le cadre d'un PLU ?

Marc BAIETTO dit qu'il y aura toujours débat sur la question des écarts d'engagement. On a actuellement un document qui vient de se mettre en place avec une série d'éléments communs à tous les EPCI. Mais on sait aussi que chaque territoire a ses propres caractéristiques. Alors comment prendre en compte ces spécificités dans la pratique ou la traduction du SCoT ? Deux risques : soit tout est pareil si l'on s'en tient à un tronc commun sans prise en compte de chaque territoire, soit chacun fait ce qu'il veut pour justifier la différence de chaque secteur. Il est nécessaire de trouver un juste milieu en prenant en compte un tronc commun qui s'adapte en fonction des territoires. Un axe de travail doit trouver ce qui fait ordre de tronc commun et ce qui fait partie des spécificités.

Georges PELLETIER prend l'exemple de la commune de Vinay pour dire que le document est clair mais cela interroge directement la structuration du territoire du Grésivaudan. Il est des obligations auxquelles la commune n'échappera pas mais faut-il un schéma de secteur ou non ? Personnellement il n'est pas favorable car il trouve cette procédure très lourde et parfois redondante. Il existe déjà des démarches d'orientations d'aménagement.

Selon **Jean-Michel EVIN**, il faut une mobilisation des élus. Les projets peuvent ressembler au schéma de secteur sans l'appellation au sens du code de l'urbanisme. C'est une démarche davantage dans un « process » que dans un document formaté.

Dominique CLOUZEAU-GERMAIN pense que cela sert non seulement à faire débat mais aussi à donner un avis au niveau des EPCI.

Jean-Michel EVIN répond que cela dépend du statut du document auprès de la commune. Par exemple la communauté de communes du massif du Vercors a produit un document de type charte, permettant d'avoir un statut de référentiel urbain auprès de l'Etat.

Dans la démarche, **Georges PELLETIER** s'intéresse à l'aspect pédagogique et évolutif dans le temps. Dans le secteur du Sud Grésivaudan, il y a une nécessité et une urgence à faire un schéma de développement économique sinon le PLU de VINAY est bloqué. Les communes s'interrogent sur l'urgence ou non du lancement de la procédure de mise en compatibilité de leurs documents avec le SCoT.

Jean-Luc BALLY estime que ce sont des enjeux récurrents que cherche à décliner de façon efficace le SCOT dans les territoires. Ensuite, pour la question de la forme que ce document doit avoir, il reprend la formule de Bernard LEGRAND « l'ennui naquit de l'uniformité ». La Métro s'est lancée dans un schéma de secteur ainsi que le pays vironnais ce qui est, au vu de nos territoires, la forme la plus appropriée pour avoir cette déclinaison spatiale du SCoT, puisqu'il s'agit là d'une force réglementaire. Cela permet d'avoir un niveau intermédiaire efficace entre le PLU et le SCoT. Cela étant, il pense qu'il appartient à chaque secteur de se doter de l'outil le plus adapté à son territoire. Ensuite, il y a la question des

moyens ? A quoi s'engage-t-on dans les territoires quand on reprend ce document ? La question de mutualisation a été évoquée à plusieurs reprises. Il n'y a pas de configuration nouvelle qui apparaîtra mais il est primordial qu'on pose la question des moyens plutôt que des objectifs définis par ce protocole.

Yannick OLLIVIER dit que pour lui, il ne sert à rien de traduire ce protocole. On a tous compris vers où il fallait aller. Il dénombre quelques défauts du document du SCoT. L'absence de sanction est le premier problème rencontré. On ne sait pas à quoi s'attendre et quels risques on encourt si on ne met pas en compatibilité le PLU avec ce protocole d'accord. Le second provient du fait que le bureau syndical est revenu dans le passé sur un principe d'implantation de zones commerciales sur le territoire des communes alors qu'il avait été auparavant arrêté. On risque de retomber sur le même travers avec une mise en place d'exception sous prétexte de discussion de coordination. Cela pourrait être évité s'il y avait de réelles sanctions connues.

Marc BAÏETTO lui répond que les entorses faites sciemment au document sont rares. La règle commune l'a souvent emporté face au travail isolé.

Georges CLAVERI demande qui va se charger de l'application du contrôle .

Marc BAÏETTO dit qu'il s'agit non pas de contrôle au sens « contrôle de légalité » qui relève de l'Etat mais d'une évaluation collective pour apprécier les difficultés et solutions .Pour cela avait été proposé que chaque territoire prenne en charge le suivi d'une des dimensions du SCoT. Il réitère la proposition en faisant remarquer qu'il y a autant de thèmes développés (habitat, commerce, économie, déplacement, ressources naturelles, etc.) que de secteurs.

Jean-Luc BALLY demande à quoi s'engage la structure EPCI au delà des définitions de thèmes ?

Marc BAÏETTO dit que chaque secteur pourrait s'engager au pilotage d'un chantier par thème avec appréciation des moyens que cela peut impliquer et à débattre collectivement pour trouver une réponse .

Dominique CLOUZEAU-GERMAIN pense que la solution n'est pas de laisser le SCoT tout faire ni les EPCI mais davantage avoir un lien entre les deux.

Nadine MORDANT dit qu'administrativement, le lien n'existe pas, mais il faut s'assurer que le SCoT est bien mis en œuvre quelle que soit les politiques et non uniquement dans le schéma de secteur.

Le Président conclut qu'il faut reformuler la question de la mise en œuvre.

- Programme 2013 Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

Philippe AUGER introduit ce point qui traite de l'articulation entre les objectifs fixés par l'EPSCOT et le programme fixé à l'Agence d'Urbanisme avec sa traduction budgétaire dans le budget 2013.

Murielle PEZET-KUHN précise que l'agence a 190 jours consacrés à l'EP SCoT. L'AURG accompagne également l'EP SCoT sur la capacité d'évaluation de la mise en œuvre du SCOT en abordant un certain nombre de missions en fonction des décisions prises à la fois par le bureau, le comité syndical mais aussi par des commissions dédiées. L'AURG est donc missionnée pour aider l'EP SCoT et ses membres à construire le protocole d'engagement, à travailler sur la pédagogie du document, à évaluer la compatibilité partagée entre les différents acteurs publics (ETAT, EP SCoT et EPCI, communes, CG, Région...) avec des outils pédagogiques. Elle va également accompagner l'EP SCoT dans le projet inter-SCoT Sillon Alpin.

L'agence travaille aussi sur différents thèmes qui ont un lien avec la mise en œuvre du SCoT dans le cadre d'une commande de l'EPSCoT, des EPCI ou des communes :

- Commerce : engager l'intégration de nouveaux projets avec un lien entre l'EP SCoT et les communes notamment : St Etienne de St Geoirs et Seyssinet-Pariset. Elle réalise l'analyse commerciale à l'échelle de la RUG.
- Economie : Les EPCI de Bièvre et du Voironnais veulent préciser leur implication. Elle veut aussi impulser le travail collectif à l'échelle de la RUG et aider les EPCI à s'identifier.
- Habitat : proposition d'éléments prioritaires de 2014 où il faut capitaliser les expériences (opérations de logement par exemple ou encore, territorialisation des PLH en lien avec le travail sur le dimensionnement des espaces économiques).

En terme de production, l'AURG a commencé un travail sur un tableau de bord qualitatif/quantitatif autour des 7 questions de mise en œuvre du SCoT. Un premier livrable sur l'état zéro est prévu fin 2013 pour s'appuyer dessus afin d'engager le travail d'évaluation.

2/ questions soulevées par la compatibilité POS / PLU avec SCoT :

Philippe AUGER précise qu'est proposé un courrier conjoint Préfet / EP SCoT aux 273 communes de la RUG pour rappeler ce qu'implique la compatibilité avec le SCoT et d'autre part, proposer aux communes un accompagnement pour permettre aux maires de se donner les moyens de répondre à cet objectif. Il convient de se mettre d'accord avec l'Etat sur un texte commun qui ne mette pas l'accent sur le seul aspect juridique de la compatibilité mais aussi sur les modalités de réponses aux communes qui souhaiteraient un travail d'évaluation de leur document d'urbanisme au regard du SCoT.

Dominique CLOUZEAU-GERMAIN demande si les EPCI vont aider financièrement les communes ?

Yannick OLLIVIER estime qu'il y a plusieurs solutions : soit une commune demande une aide à l'Etat mais l'Etat répondra qu'il n'y a pas de financement, soit elle fait appel à l'AURG ou bureau d'étude extérieur ce qui représente un coût trop important. Comme la collectivité est rattachée à un EPCI c'est aux EPCI que pourrait revenir ce rôle.

3/ Dimensionnement des espaces économiques

Philippe AUGER mentionne la difficulté de certains territoires à appliquer les objectifs inscrits dans le DOO en matière d'ouverture des espaces économiques, en particulier sur le nombre d'hectares et leur spatialisation. Certains territoires comme Bièvre-Valloire et Pays Voironnais ont repéré la difficulté à mettre en œuvre ces orientations dans le cadre des travaux du schéma de secteur. Les EPCI ont fait une proposition sur ces territoires de travailler à un état des lieux des espaces économiques pour en faire une typologie et mieux apprécier les modalités d'application du DOO. La difficulté réside dans le fait d'ouvrir de trop grands espaces économiques et le SCoT a renversé cette pratique en proposant d'être plus progressif dans l'usage de ces espaces, dans leur affichage d'urbanisation potentielle en donnant des objectifs progressifs par territoire tout en les maîtrisant.

Dans les semaines à venir, il faut faire un travail d'objectivation du problème et repérer quels sont les vrais écarts de compatibilité. Les soumet-on à l'arbitrage du comité syndical ou non ? Quelles peuvent être les règles d'applications afin de ramener le débat de façon objective sur l'équilibre des territoires?

4/ compte de gestion/compte administratif/affectation des résultats/budget supplémentaire

Aspect financier : remise du compte de gestion et du compte administratif : résultat de clôture avec un excédent de 97149 euros dont 50 267 euros pour l'EP SCoT et 46 882 euros pour la CEP.

La DM 1 du prochain comité syndical proposera quelques ajustements et la ventilation des résultats.

5/ point contentieux en cours.

La note diffusée rappelle les éléments des mémoires présentés par la CCBI et Trait d'Union.

NB. : l'association Trait d'Union de Crolles, à l'issue de son recours gracieux, a engagé un recours contentieux sur les mêmes fondements.

6/ Urbanisme commercial :

Il y a trois dossiers qui ont pu soulever des questions au regard de la compatibilité SCoT :

- Seyssinet-Pariset, qui est un projet du groupe Super U dans une zone de ZACOM 3. repoussé en CDAC pour incompatibilité avec le SCoT.

Quelle position tenir s'il y a une saisine de la CNAC ?

Georges CLAVERI estime que la commission commerce n'a pas été saisie

Philippe AUGER précise que les dossiers engageant la position de l'EPSCoT devaient être abordés par un groupe de travail d'élus désignés par les secteurs début 2013 alors que la commission commerce est formée non seulement par des élus mais aussi par tous les professionnels et investisseurs.

- St Pierre d'Allevard : projet en bordure de déviation d'un commerce d'optique qui soulève une question de compatibilité .. L'EP SCoT a deux mois pour saisir la CNAC s'il le souhaite.

Georges PELLETIER se demande comment expliquer l'avis favorable de l'Etat sur ce type de dossier ?

- Tencin: le projet a déjà été autorisé mais il s'agit de l'application d'orientation d'aménagement et d'urbanisme

Philippe AUGER : L'objectif est d'aider la commune et l'investisseur à concevoir un projet architectural qui ne soit pas un énième projet d'entrée de ville mais un élément de quartier urbain. Ce peut être l'occasion de mettre en œuvre l'outil mutualisé pour mieux travailler auprès des investisseurs. C'est un bon test de la capacité que nous avons à avoir des orientations en matière commerciale mais aussi à pouvoir les appliquer dans le cadre concret d'une opération avec l'aide des outils d'ingénierie dont les collectivités se sont dotées. La commune est accompagnée par l'AURG sur le PLU et le CAUE.

7/ divers :

Journées nationales des SCoT

Il reste des places disponibles pour aller à la Fédération Nationale des SCoT : journée Bergerac les 26 27 et 28 juin 2013.

Outil mutualisé d'ingénierie

Marc BAÏETTO évoque le protocole d'accord pour la création d'une plateforme d'ingénierie territoriale mutualisée en Isère. Il s'agit d'un travail d'analyse de l'Offre en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il faut éviter les doublons entre les différents organismes. Il y a une volonté du CG et des EPCI de construire des réponses aux questions des EPCI, pour obtenir une offre commune qui se déclinera selon les attentes de chaque territoire. Les EPCI sont les précurseurs de la volonté d'une cohérence territoriale. Nous sommes là comme garants, participant au pilotage de la démarche de prise de parole entre collectivités.

Jean Luc BALLY s'interroge sur le diagnostic initial mené par les bureaux d'études qui sont eux mêmes partie prenante dans les réponses apportées.

Jean Michel EVIN lui répond que cette longue démarche n'est pas née de la génération spontanée. Cette demande a été faite non pas par l'AURG mais par le conseil général de l'Isère. Ce travail s'est inscrit dans la continuité du PDH de l'Isère avec comme interrogations la capacité des organismes à se mettre en route auprès des PDH. Cela a donné lieu à un premier diagnostic fait par les collectivités, qui ont décidé de passer la main aux organismes pour avoir une vision d'experts sur la manière dont elles réagissaient.

Ainsi, il fallait mettre sur table tout ce que les organismes faisaient sur les territoires avec des préoccupations générales : comment passer d'une politique de PLH à une opération effective du logement ? Comment faire du PLU dans la continuité du SCoT ? Cela amène les organismes à mieux se connaître pour être capables de travailler ensemble. Il s'agit de faire un diagnostic partagé.

Certaines collectivités ont envie d'aller plus loin, comme par exemple le Sud Grésivaudan avec l'ingénierie en réseau. En effet, ce secteur fait travailler l'AURG autour d'un PLH inter communautaire, en terme d'assistance générale, ce qui a conduit à une consultation de marché public avec H et D en maître d'œuvre et l'EPFL dans le cadre de l'adhésion de deux EPCI autour de la question du gisement foncier. Ce travail permet d'aider trois communes du Sud Grésivaudan avec une mise en réseau sans modèle économique spécifique en face pour le moment. Il y a une consultation, des marchés publics, des démarches partenariale et l'adhésion à l'EPFL.

Le protocole d'accord porté par Marc BAÏETTO et Georges BESCHER est une suite logique à cette démarche. C'est une phase relativement difficile à vendre en terme de communication positive car on peut avoir l'impression que cela est complexe alors que c'est un registre de simplification et de transparence.

Marc BAÏETTO estime qu'il faut vraiment travailler ensemble. Ce protocole met à mal des « petits arrangements » entre les différents organismes. Il y a aussi une tentation de faire appel à quelqu'un au détriment de l'autre. Cependant tout le monde a joué le jeu ce qui est très positif.

Jean Luc BALLY informe que le nouveau président de la chambre d'agriculture souhaite que les 4 Scot de l'Isère viennent présenter en CDCEA les indicateurs de la consommation des espaces agricoles.

Marc BAÏETTO propose d'alimenter en ce sens Jean-Luc Bally qui est délégué des SCOT en CDCEA, remercie les participants et clôt la séance.